

Rémunération du Conseil d'administration et du Directoire

Information aux actionnaires – Résumé

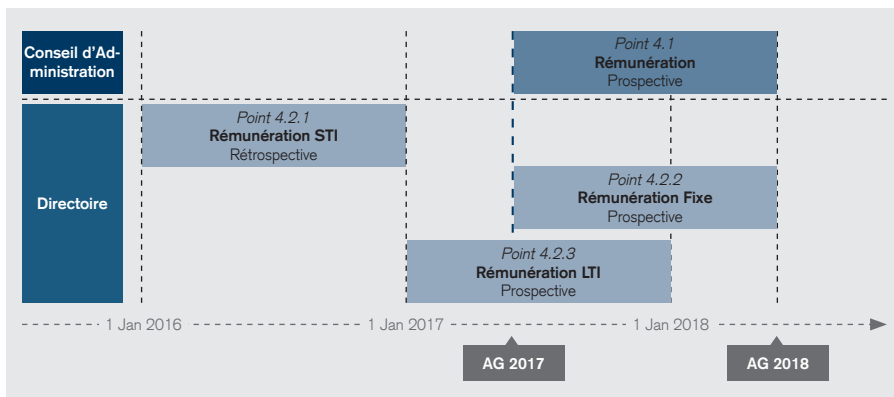
Annexe du point 4 de l'ordre du jour de l'invitation
du 24 mars 2017
à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires
du 28 avril 2017

Introduction

Conformément à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en Bourse (ci-après l'«ORAb») et aux statuts de Credit Suisse Group AG (ci-après le «Groupe»), la rémunération de notre Conseil d'administration et de notre Directoire sera soumise aux votes contraignants des actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires (ci-après l'«Assemblée générale ordinaire» ou l'«AG») 2017. En conséquence, les actionnaires seront invités à approuver les points suivants:

- Montant maximal total de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2017 à l'Assemblée générale ordinaire 2018 (vote prospectif)
- Montant total de la rémunération incitative variable à court terme du Directoire (short-term variable incentive compensation/STI) pour l'exercice 2016 (vote rétrospectif)
- Montant maximal total de la rémunération fixe du Directoire pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2017 à l'Assemblée générale ordinaire 2018 (vote prospectif)
- Montant maximal total de la rémunération incitative variable à long terme (long-term variable incentive compensation/LTI) devant être accordé aux membres du Directoire pour l'exercice 2017, sous réserve de l'évaluation de la performance sur la période de trois ans allant de 2017 à 2019, suivi par l'acquisition et par la remise en trois versements sur deux ans au troisième, quatrième et cinquième anniversaire de la date d'attribution (vote prospectif)

Résumé des périodes couvertes par les propositions de rémunération:



Ce document fournit des informations concernant les propositions de rémunération au titre du point 4 de l'ordre du jour de l'invitation à l'Assemblée générale ordinaire. De plus amples informations au sujet de nos systèmes de rémunération pour notre Conseil d'administration et notre Directoire peuvent être consultées dans le rapport de rémunération 2016 en anglais.

I. Point 4.1 de l'ordre du jour: Approbation de la rémunération du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant maximal de la rémunération du Conseil d'administration de 12.5 millions CHF pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2017 à l'Assemblée générale ordinaire 2018.

Le montant maximal de la rémunération du Conseil d'administration comprend les honoraires de base du Conseil d'administration, les honoraires de commission, les honoraires de présidence, les honoraires pour la participation aux conseils d'administration de sociétés affiliées et (le cas échéant) des prestations de prévoyance et d'autres prestations. Le montant proposé ne comprend pas les contributions de l'employeur aux assurances sociales telles que prévues par la loi.

Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés sur la base d'honoraires qui reflètent le rôle, l'engagement en termes de temps et le domaine de responsabilité de chaque membre au sein du conseil. Les montants des honoraires sont fixés à certains niveaux afin que l'entreprise puisse attirer et fidéliser des personnalités hautement qualifiées et expérimentées, en tenant compte des niveaux existant dans des entreprises comparables en Suisse. Ces honoraires sont résumés dans le tableau ci-après.

Ces montants d'honoraires restent globalement inchangés par rapport à la période de rémunération précédente, à l'exception des honoraires relatifs aux membres du Conseil d'administration de Credit Suisse (Suisse) SA, comme décrit ci-dessous. Les montants pour les différents éléments de rémunération individuels sont donnés à titre indicatif et pourraient changer à l'intérieur du montant maximal de rémunération soumis à approbation.

À l'exception du président du Conseil d'administration à plein temps, tous les membres du Conseil d'administration reçoivent des honoraires de base annuels de 250 000 CHF plus des honoraires annuels de commission pour chacune de leurs participations à une commission. Les honoraires des membres du Conseil d'administration sont versés sous forme de paiements en espèces et d'actions du Groupe bloquées et non transférables pour une durée de quatre ans, ce qui permet de garantir que les intérêts des membres du Conseil d'administration sont étroitement alignés sur ceux des actionnaires. Les honoraires sont payables à terme échu en deux versements équivalents.

Les présidents des Compensation Committee, Risk Committee et Audit Committee recevront, respectivement, des honoraires de présidence, en sus de leurs honoraires de base du Conseil d'administration, afin de refléter leur responsabilité accrue et le temps nécessaire à ces fonctions de conduite supplémentaires, qui sont considérées comme un rôle à temps partiel significatif.

La rémunération totale à verser au président du Conseil d'administration reflète son statut à plein temps et son rôle actif dans l'élaboration de la stratégie du Groupe, la gouvernance des affaires du Groupe, son engagement auprès du CEO et du Senior Management ainsi que ses relations de travail étroites avec ceux-ci, fournissant conseil et assistance le cas échéant, ainsi que la représentation du Groupe auprès des régulateurs, des autorités de surveillance, des stakeholders clés, des investisseurs et d'autres stakeholders externes. Le président du Conseil d'administration recevra des honoraires de base annuels de 3,0 millions CHF en espèces (paiements mensuels sur 12 mois) plus des honoraires de présidence de 1,5 million CHF en actions du Groupe, ainsi que des prestations de prévoyance et d'autres prestations pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2017 à l'Assemblée générale ordinaire 2018. Le président du Conseil d'administration ne perçoit pas d'honoraires pour sa fonction de président du Chairman's and Governance Committee, ni d'honoraires séparés pour ses fonctions de membre du Conseil d'administration d'autres sociétés du Groupe.

Résumé de la structure de rémunération du Conseil d'administration:

	Honoraires de base du Conseil d'administration (en CHF)	Honoraires des commissions (en CHF)	Honoraires de présidence (en CHF)
Président du Conseil d'administration	3 000 000	–	1 500 000
Conseil d'administration (à l'exception du président du Conseil d'administration)	250 000	–	–
Chairman's and Governance Committee	–	100 000	–
Audit Committee	–	150 000	480 000
Compensation Committee	–	100 000	300 000
Risk Committee	–	100 000	420 000

Plusieurs membres du Conseil d'administration sont également membres de conseils d'administration de sociétés affiliées du Groupe. Cette pratique est cohérente avec les principes de gouvernance de l'entité juridique du Groupe, qui visent à promouvoir un rapprochement des pratiques de gouvernance du Groupe avec celles de ses sociétés affiliées importantes. En plus de leurs honoraires du Conseil d'administration, ces membres du Conseil d'administration peuvent recevoir des honoraires pour leur participation à des conseils d'administration de sociétés affiliées, qui sont généralement payés en espèces. Ces honoraires sont approuvés par les conseils d'administration des sociétés affiliées respectives et sont soumis à la ratification du Conseil d'administration du Groupe. Conformément à l'ORAb et à nos statuts, les honoraires pour la participation à des Conseils d'administration de sociétés affiliées doivent être inclus dans le montant maximal de rémunération du Conseil d'administration du Groupe proposé pour approbation aux actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire 2017, même s'ils ne sont pas directement liés à la performance des fonctions au sein du Conseil d'administration du Groupe.

Le montant maximal de la rémunération du Conseil d'administration proposé, de 12,5 millions CHF, représente une augmentation de 0,5 million CHF par rapport au montant maximal proposé pour la période précédente. Cette hausse tient compte du montant des honoraires à verser aux membres du Conseil d'administration, qui sont également membres des conseils d'administration des principales sociétés affiliées du Groupe, en particulier les honoraires des membres du Conseil d'administration de Credit Suisse (Suisse) SA, pour lesquels il n'y a pas eu d'honoraires séparés pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2016 à l'Assemblée générale ordinaire 2017. Sur le montant maximal de 12,5 millions CHF, pas plus de 11 millions CHF approximativement sont destinés au paiement des membres du Conseil d'administration du Groupe pour leur fonction au sein du Conseil d'administration, et pas plus de 1,5 million CHF approximativement sont destinés au paiement de certains membres du Conseil d'administration pour leur fonction au sein du Conseil d'administration de sociétés affiliées.

Les sommes effectivement payées à chaque membre du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2017 à l'Assemblée générale ordinaire 2018 seront communiquées dans le rapport de rémunération 2017, qui sera présenté pour vote consultatif aux actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire 2018.

Pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2016 à l'Assemblée générale ordinaire 2017, les actionnaires ont approuvé le montant maximum de la rémunération des membres du Conseil d'administration de 12,0 millions CHF. Sur ce montant, un total de 11 millions CHF aura été versé aux membres du Conseil d'administration au moment de l'Assemblée générale ordinaire 2017, dont 10,3 millions CHF en rapport avec les honoraires de membre du Conseil d'administration du Groupe et 0,7 million CHF en rapport avec les honoraires payés à certains membres du Conseil d'administration pour leur fonction au sein du Conseil d'administration de sociétés affiliées.

Des informations supplémentaires concernant la rémunération du Conseil d'administration sont disponibles dans le rapport de rémunération 2016 (pages 243–248).

II. Point 4.2 de l'ordre du jour: Approbation de la rémunération du Directoire

Comme annoncé dans le rapport de rémunération 2015 et lors de l'Assemblée générale ordinaire 2016, et comme entièrement mises en œuvre en 2016, des modifications importantes ont été apportées à la conception de la rémunération du Directoire afin de refléter la nouvelle structure organisationnelle du Groupe, les objectifs stratégiques révisés et le feed-back des actionnaires, ainsi que d'établir un lien plus marqué entre le salaire et la performance. Dans le cadre de la nouvelle structure, la rémunération incitative variable pour les membres du Directoire se compose de l'opportunité incitative variable à court terme et de l'opportunité incitative variable à long terme, chacune correspondant à un multiple du salaire fixe du membre du Directoire. À la fin de chaque cycle de performance, les niveaux de paiement effectif des rémunérations incitatives variables à court terme et à long terme sont déterminés sur la base des résultats des membres du Directoire, mesurés conformément à des objectifs de performance prédéfinis.

Les principales caractéristiques de la structure de rémunération du Directoire figurent dans le rapport de rémunération 2016 (pages 231–242).

Résumé de la structure de rémunération du Directoire:

	Rémunération fixe	Rémunération incitative variable à court terme	Rémunération incitative variable à long terme
Principales caractéristiques	Reflète les compétences, les qualifications, l'expérience et les facteurs du marché	Récompense la réalisation des objectifs annuels du Groupe et des divisions	Récompense la réalisation du plan d'exploitation à long terme et les revenus à long terme pour les actionnaires
Approbation AG 2017	De l'AG 2017 à l'AG 2018 (prospectivement)	Exercice 2016 (rétrospectivement)	Exercice 2017 (prospectivement)
Montant proposé	31,0 millions CHF (montant maximal)	25,99 millions CHF	52,0 millions CHF (montant maximal)
Période d'évaluation		1 an (2016)	3 ans (2017–2018–2019)
Critères de mesure de la performance		Voir «Overview of 2016 Short-Term Incentive Awards» et «STI Awards: 2016 quantitative performance assessment» dans le rapport de rémunération 2016 (pages 231 et 234–235)	Voir «Overview of 2017 Long-Term Incentive Awards» dans le rapport de rémunération 2016 (page 240)
Livraison	Espèces	50% sous forme de paiement en espèces immédiat et 50% sous forme de paiements en espèces différés acquis au troisième anniversaire de la date d'attribution (des exceptions s'appliquent pour le «PRA Code Staff»	Actions avec période d'acquisition de 3 ans à partir de la date d'attribution et livraison en 3 tranches égales au troisième, quatrième et cinquième anniversaires de la date d'attribution

A. Point 4.2.1 de l'ordre du jour: Rémunération incitative variable à court terme (STI)

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant total de 25.99 millions CHF constituant la part variable à court terme de la rémunération du Directoire pour l'exercice 2016.

Le montant total reflète la performance réalisée pour 2016, comme spécifié dans la section «Performance evaluation and compensation decisions for 2016» du rapport de rémunération 2016 (pages 233–236). Le montant proposé inclut la rémunération incitative variable à court terme pour 13 personnes ayant occupé la fonction de membres du Directoire durant l'année 2016 ou une partie de celle-ci, et exclut les contributions de l'employeur aux assurances sociales telles que prévues par la loi.

L'Incentive Award à court terme proposé est basé sur la performance de l'exercice 2016 et est conçu de manière à récompenser la réalisation des objectifs de 2016. Les niveaux du paiement final de l'Incentive Award à court terme sont liés à la réalisation des objectifs et critères de performance prédéfinis pour 2016, tels qu'approuvés par le Conseil d'administration. Les Incentive Awards à court terme sont payés sous la forme d'Awards en espèces différés et d'Awards en actions différés.

Des informations supplémentaires concernant les STI Awards figurent dans le rapport de rémunération 2016 (pages 231–236).

B. Point 4.2.2 de l'ordre du jour: Rémunération fixe

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant maximal de 31.0 millions CHF constituant la part fixe de la rémunération du Directoire pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2017 à l'Assemblée générale ordinaire 2018.

Le montant maximum de la rémunération fixe se compose de salaires de base, de forfaits pour les membres du Directoire portant le «PRA Code Staff», d'équivalents de dividendes ainsi que de prestations de prévoyance et d'autres prestations. Le montant proposé ne comprend pas les contributions de l'employeur aux assurances sociales telles que prévues par la loi.

Le salaire de base annuel proposé en tant que partie du montant de la rémunération fixe du Directoire lors de l'Assemblée générale s'élève à 3,0 millions CHF pour le CEO, à 2,0 millions CHF ou contre-valeur en monnaie locale pour les membres du Directoire basés en Suisse et à Singapour, et à 2,0 millions USD pour les membres du Directoire basés aux États-Unis et au Royaume-Uni. Pour 2016, les salaires fixes seront conservés au niveau de l'exercice précédent. Les montants des rémunérations individuelles sont donnés à titre indicatif et pourraient changer, sans toutefois excéder le montant maximal de rémunération soumis pour approbation. L'utilisation de la rémunération fixe approuvée pour le Directoire lors de l'Assemblée générale ordinaire 2017 sera communiquée dans le rapport de rémunération 2017, qui sera présenté pour vote consultatif aux actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire en 2018.

C. Point 4.2.3 de l'ordre du jour: Rémunération incitative variable à long terme (LTI)

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant maximal de 52.0 millions CHF constituant la part variable à long terme de la rémunération du Directoire pour l'exercice 2017.

Le montant total comprend une rémunération sous la forme de LTI Awards différés dépendant de la performance mesurée pour les exercices 2017, 2018 et 2019, suivis de deux ans d'acquisition par étapes et d'une remise en trois versements partiels au troisième, quatrième et cinquième anniversaires de la date d'attribution, comme spécifié à la section «2017 Long-Term Incentive (LTI) Awards» et dans le tableau «Overview of 2017 Long-Term Incentive Awards» du rapport de rémunération 2016 (respectivement pages 239 et 240).

Chaque membre du Directoire se voit attribuer une opportunité LTI, qui représente le montant maximum payable pour son LTI Award. L'opportunité LTI est structurée de manière à récompenser la réalisation du plan d'exploitation à long terme et la réalisation des revenus à long terme pour les actionnaires. Le montant final du paiement du LTI Award se base à la fois sur la rentabilité totale relative pour l'actionnaire en tant que mesure déterminée par le marché et sur des indicateurs clés de performance, mesurés sur une période de trois ans. Comme expliqué plus en détail dans le rapport de rémunération 2016, un paiement LTI maximal requerrait un dépassement de tous les objectifs internes, ainsi qu'un classement de rentabilité totale relative pour l'actionnaire au niveau du Groupe dans le top 4 de la catégorie de référence.

Le montant maximal de la rémunération du Directoire proposé pour les LTI Awards, à savoir 52 millions CHF, représente une hausse de 3 millions CHF par rapport au montant maximal pour les LTI Awards proposé pour la période précédente. La hausse est due à la prise en compte des valeurs de marché pour certaines positions de membre du Directoire, conformément à notre conseiller en rémunération indépendant. Elle n'est pas destinée à relever l'opportunité LTI maximum pour toutes les positions de membre du Directoire et l'opportunité LTI maximum pour le CEO pour 2017 reste inchangée par rapport à l'année précédente.

De plus amples détails sur les éléments des LTI Awards figurent dans le rapport de rémunération 2016 (pages 239–240).

CREDIT SUISSE 

CREDIT SUISSE GROUP AG

Paradeplatz 8

Case postale

8070 Zurich

Suisse

Tél. +41 44 212 1616

Fax +41 44 333 7515

www.credit-suisse.com



ClimatePartner^o
climatiquement neutre

Impression | ID 53232-1701-1020